

Département  
Lot et Garonne

CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres  
du conseil : 9  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à  
la réunion : 5

SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024

Date de  
convocation :  
11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-sept heures trente, s'est réuni en séance, les membres du Conseil d'Administration au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Christian GIRARDI, Président.

Étaient présents : 5

MM. Christian GIRARDI, Bernadette CAPDEVILLE, Brigitte LEVEUR, Claudette PICARD, Danièle POLONI.

Étaient absents : 4

MM. Valérie BIDET, Catherine LARRIEU, Annick PAPON, Dominique REAU.

Objet de la  
délibération

Pouvoirs de vote : 2

Mme Valérie BIDET à Mme Claudette PICARD

Mme Catherine LARRIEU à Mme Bernadette CAPDEVILLE

Finances

-  
Approbation du  
compte de  
gestion  
-

Assistaient également à la séance :

MM. Martine BEVILACQUA - Directrice du CCAS-, Flora BOULBES - Agent social-.

-  
Année 2023

Secrétaire de séance : Mme Martine BEVILACQUA

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice 2023.

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Publié le

Et précisant que le compte de gestion 2023 est concordant dans

ses résultats avec ceux du compte administratif 2023.

*Le Conseil d'Administration,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,*

- DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale d'Aiguillon, dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que  
dessus,

Pour copie conforme,

Le Président,  
Christian GIRARDI

